

Quelle place pour la liberté de conscience dans les sociétés libérales ?

Article rédigé par *Figarovox*, le 07 juin 2018

Source [Figarovox] La Cour suprême des États-Unis a donné raison au pâtissier ayant refusé de préparer un gâteau pour un mariage homosexuel. Grégor Puppink decrypte cet arrêt et considère que la liberté de conscience est la «roue de secours» d'une société libérale.

FIGAROVOX.- Quelles sont les conséquences de la décision rendue lundi par la Cour suprême des États-Unis?

Grégor PUPPINCK.- Même lorsque l'on connaît l'importance du «wedding cake» dans un mariage américain, cette affaire a l'air d'une plaisanterie insolite! Préparer un gâteau pour la fête d'un «mariage homosexuel» n'est qu'une coopération très éloignée à ce mariage. Un artisan-pâtissier a pourtant refusé de créer ce gâteau, en invoquant le respect de sa liberté d'expression et de ses convictions morales et religieuses. Le couple d'hommes l'a traîné pendant six années devant les tribunaux pour cette raison.

En réalité, ce combat juridique est révélateur des difficultés causées par le pluralisme croissant des sociétés occidentales où les «nouveaux droits» se heurtent aux anciens. Il est difficile de faire coexister les militants LGBT et les personnes qui estiment que l'homosexualité est peccamineuse. La Cour suprême a donné raison au pâtissier, en affirmant la protection des «objections religieuses et philosophiques au mariage gay». C'est donc une victoire pour la liberté de conscience.

Cependant, cette décision a une portée limitée, car les juges américains ont tranché sur un aspect secondaire de l'affaire, estimant que les autorités du Colorado avaient fait preuve d'une «animosité évidente et inadmissible» à l'encontre de la foi chrétienne du pâtissier, dont les convictions ont été traitées de «rhétorique méprisable».

Vous œuvrez depuis plusieurs années à défendre le droit à l'objection de conscience à la CEDH. Pensez-vous que la décision américaine puisse influencer le juge européen?

La Cour suprême a en effet une forte influence sur la CEDH. Les grandes juridictions internationales essaient donc d'être à l'unisson. Elles communiquent entre elles, de manière informelle, pour éviter de se contredire sur un même sujet.

Face au mariage homosexuel, c'est peut-être même la CEDH qui a influencé la Cour suprême, en reconnaissant dès 2013 le principe du droit à l'objection de conscience. Dans les prochains mois ou années, la CEDH et le Comité des droits de l'homme des Nations unies vont se prononcer sur le cas de maires français qui contestent le caractère absolu de l'obligation qui leur est faite de célébrer des mariages entre personnes de même sexe. Contrairement au pâtissier américain, ces élus participent directement au mariage, la justification de leur objection est donc plus solide.

Nous ne sommes pas des défenseurs inconscients de ce droit, mais cherchons à le définir strictement pour mieux le défendre. Nous avons travaillé auprès de la CEDH sur des cas d'objection au service militaire, à la chasse, à l'avortement ou encore aux vaccins.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/06/06/31003-20180606ARTFIG00265-quelle-place-pour-la-liberte-de>

